

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SANTÉ ANIMALE DANS LES MEMBRES DE LA RÉGION EN 2019 ET 2020

24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

9-11 février 2021, réunion virtuelle

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,

Lina Awada, Natalja Lambergeon, Peter Melens, Roberta Morales, Paolo Tizzani et Paula Caceres

Le présent rapport fournit des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre de la plateforme OIE-WAHIS et les perspectives futures, puis propose une synthèse de la situation zoonositaire dans la Région Afrique pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021. Ce rapport sur la situation de la santé animale repose principalement sur les informations transmises à l'OIE par 57 pays et territoires¹ de la Région Afrique par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoonositaire (WAHIS) et inclut : i) une mise à jour concernant les cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux notifiés à l'OIE à l'échelle mondiale ; ii) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par le virus de la fièvre aphteuse ; iii) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par le virus de la peste porcine africaine ; et iv) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par le virus de la peste des petits ruminants.

En 2020, les Membres ont été invités à transmettre tous leurs rapports semestriels pour 2019 en utilisant l'ancien système WAHIS avant le 15 juin 2020 afin de permettre la migration des données de 2019 vers la nouvelle plateforme OIE-WAHIS avant son lancement. Les Membres ont également été informés du fait qu'il leur serait demandé de transmettre leurs rapports semestriels pour 2020 en utilisant la nouvelle plateforme OIE-WAHIS après son lancement. Le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale a constaté les taux de transmission suivants pour les rapports semestriels de 2019 des Membres de la Région Afrique au 15 juin 2020 (Membres ayant envoyé leurs deux rapports semestriels) : 61 % pour les maladies des animaux terrestres et 35 % pour les maladies des animaux aquatiques. Il est rappelé aux Membres qu'après le lancement de la nouvelle plateforme OIE-WAHIS, ils seront invités à utiliser cette dernière pour transmettre dès que possible les rapports manquants de 2019 avant de saisir les données pour leurs rapports semestriels de 2020.

A. Informations actualisées concernant OIE-WAHIS

1. Contexte et état d'avancement du projet OIE-WAHIS

Un système de surveillance complet et réactif est particulièrement nécessaire étant donné l'environnement de risque actuel de plus en plus complexe. Des facteurs tels que la circulation accrue des personnes, des animaux, des biens et des marchandises, l'intensification de la production animale ou encore le changement climatique, entre autres, entraînent une transmission plus rapide des maladies et de manière plus variée que par le passé. La pandémie de COVID-19 démontre la nécessité d'une notification transparente et rapide des événements zoonositaires et de santé publique importants.

Il est clairement nécessaire d'améliorer l'architecture de la plateforme WAHIS actuelle, qui sous-tend l'acquisition, l'accessibilité et la facilité d'utilisation des données zoonositaires, afin de renforcer les

¹ Ce nombre inclut les 54 Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ainsi que Mayotte (France), La Réunion (France) et Sainte-Hélène (Royaume-Uni).

capacités décisionnelles aux niveaux national, régional et international (particulièrement important pour les maladies animales transfrontalières). Une absence d'interopérabilité avec les bases de données mondiales, régionales et nationales engendre une communication répétitive et fastidieuse ainsi qu'un décalage dans le temps qui est préjudiciable, en raison de l'intégration et de l'analyse manuelles des données ; cela peut également être une source d'erreurs, susceptible d'engendrer de mauvaises décisions et d'avoir un effet négatif sur les échanges commerciaux. L'incapacité d'exploiter aisément les informations zoonosaires rend également plus difficile la réalisation de recherches et d'études, étant donné que WAHIS est la seule source mondiale présentant des données rétrospectives sur la santé animale à partir de laquelle il est possible de dégager des tendances et de réaliser des analyses dans le temps.

Compte tenu de ces éléments, depuis 2016, l'OIE a entrepris la rénovation de la plateforme WAHIS en collaboration avec les utilisateurs et partenaires. La nouvelle version de celle-ci s'appelle OIE-WAHIS.

Pour faciliter le développement de cette plateforme multifonctionnelle et la rendre accessible le plus tôt possible aux utilisateurs, sa mise en ligne s'effectuera en deux étapes.

- Version 1 (mise en ligne début 2021) : elle incorporera les fonctionnalités principales pour les notifications immédiates/rapports de suivi, les rapports semestriels, la cartographie, l'interopérabilité de base et l'interface publique. Toutes les données depuis 2005 seront migrées. Certaines limites demeureront, mais des améliorations seront apportées dans la version 2. Des mécanismes de rétroaction sont en place pour réfléchir à des améliorations ultérieures. L'OIE lancera en outre sa nouvelle application WAHIS Alerts quelques semaines après le lancement de la plateforme.
- Version 2 (lancement prévu au deuxième semestre 2021) : elle incorporera les fonctionnalités principales pour le rapport annuel, le rapport volontaire pour les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE, une interface publique dédiée aux maladies de la faune sauvage et des améliorations de certaines fonctionnalités limitées dans la première version.

La pandémie de COVID-19 a eu un effet négatif sur l'avancement du développement de la plateforme OIE-WAHIS. Néanmoins, la version 1 est maintenant finalisée et dans sa dernière phase de test. Un rapport d'étape a été présenté au personnel de l'OIE au siège et aux Régions lors de déjeuners virtuels en juin et en août 2020.

Parallèlement au développement de la plateforme OIE-WAHIS, un processus de gestion du changement spécifique a été mis en place. Depuis octobre 2019, des réunions d'utilisateurs clés faisant appel aux technologies numériques et associant des Membres de toutes les régions de l'OIE sont organisées. Ces réunions ont permis de recueillir des commentaires et de susciter l'adhésion en ce qui concerne l'utilisation de la nouvelle plateforme. Ce dispositif sera maintenu pendant la phase 2. De nouveaux modules d'apprentissage ont été conçus pour OIE-WAHIS et mis en ligne en janvier 2020 ; de plus, des séances de formation en présentiel mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience d'apprentissage pour les utilisateurs ont été organisées en février 2020 avant le lancement du système. La formation en présentiel pour les Points focaux nationaux de la région Asie, Extrême-Orient et Océanie a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et remplacée par des webinaires adaptés. De nouveaux exercices d'e-learning ont été lancés en décembre 2020 pour consolider les connaissances acquises lors des précédentes formations en ligne et en présentiel. D'autres modules d'apprentissage en ligne seront développés pour le rapport annuel et pour le rapport annuel sur les animaux sauvages. L'OIE explore également la possibilité d'organiser des formations à destination des Points focaux pour les animaux aquatiques et pour la faune sauvage ainsi que de recourir à des webinaires « miniatures » pour aider les utilisateurs. Par ailleurs, les utilisateurs rencontrant des problèmes au quotidien dans l'utilisation du site OIE-WAHIS pourront compter sur un service

d'assistance dédié au siège de l'OIE et sur l'aide des Représentations régionales et sous-régionales. Un plan de communication est actuellement mis en place afin d'informer toutes les parties prenantes de la transition et de la mise en ligne de la plateforme. Le personnel des Représentations régionales et sous-régionales jouera un rôle d'ambassadeur en vue de favoriser l'adhésion et la sensibilisation.

2. Préparation à la transition

Ces derniers mois, l'équipe de projet et l'équipe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (SIASAM) de l'OIE ont travaillé ensemble de façon intensive pour garantir la correction de l'intégralité des bogues et des limitations ainsi que l'accessibilité de toutes les fonctionnalités prévues avant le lancement de la plateforme. Les membres du personnel du SIASAM mènent actuellement les derniers tests d'acceptation par les utilisateurs avant qu'une décision définitive ne soit prise concernant la date de lancement.

La transmission des rapports semestriels pour 2019 s'est terminée le 15 juin 2020 pour permettre à l'équipe de migrer ceux-ci vers la nouvelle plateforme OIE-WAHIS avec l'ensemble des notifications immédiates, rapports de suivi et rapports semestriels passés. Les rapports semestriels envoyés après cette date ne seront ni vérifiés ni validés. Il convient de transmettre les rapports restants en utilisant directement la nouvelle plateforme après son lancement. Les rapports communiqués à temps qui n'ont pas encore été validés seront migrés et validés sur la nouvelle plateforme. En revanche, ceux présents dans l'ancien WAHIS à l'état d'ébauche ne seront pas traités par l'équipe ; les utilisateurs déclarants devront donc les saisir à nouveau dans OIE-WAHIS après son lancement.

L'OIE mènera une campagne d'enregistrement pour tous les utilisateurs concernés actuels à l'approche de la date de mise en ligne. Veuillez surveiller vos courriers électroniques dans l'attente de cette communication et suivez les instructions. En cas de problème, n'hésitez pas à envoyer un message à l'assistance technique (wahis-support@oie.int). Ce service d'assistance dédié sera mis en place pour répondre à toutes les demandes des utilisateurs. Le service sera assuré du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00, heure de Paris. Afin de tenir compte des fuseaux horaires différents et de répondre aux demandes simples et urgentes des utilisateurs, des membres du personnel des Représentations régionales et sous-régionales ont été formés à l'utilisation de la nouvelle plateforme.

Outre le service d'assistance dédié, pouvant être contacté par courrier électronique en passant par la rubrique d'aide du système, un certain nombre d'autres outils seront disponibles : un guide de l'utilisateur détaillé, une foire aux questions et des infobulles pour aider les utilisateurs à rédiger leurs rapports.

Avant le lancement, tous les accès des utilisateurs à l'ancien WAHIS seront révoqués. Jusqu'à cette date, il est possible de continuer à transmettre l'ensemble des notifications immédiates et des rapports de suivi en utilisant l'ancien WAHIS. Après cette date, et jusqu'à la mise en ligne effective, les notifications immédiates pourront être envoyées sous forme électronique au SIASAM (information.dept@oie.int). Des instructions seront communiquées à tous les Points focaux et Délégués de l'OIE à l'approche du lancement. Une fois la nouvelle plateforme OIE-WAHIS mise en ligne, les utilisateurs pourront l'utiliser pour transmettre notifications immédiates, rapports de suivi et rapports semestriels.

Après la mise en ligne, l'OIE effectuera un suivi des fonctionnalités de la nouvelle plateforme pendant approximativement 4 semaines. Si des problèmes majeurs surviennent, nous aurons la possibilité de revenir à l'ancienne plateforme. Une telle décision ainsi que des informations sur les mesures subséquentes seront communiquées clairement à tous les utilisateurs. Une fois que l'OIE sera assurée du bon fonctionnement de la plateforme, nous lancerons la nouvelle application WAHIS Alerts. Cela sera annoncé à tous les utilisateurs dans une communication spécifique. La nouvelle application sera téléchargeable par les utilisateurs d'Android et ceux des produits Apple depuis leurs boutiques

d'applications respectives. L'ancienne application ne sera plus mise à jour entre le lancement de la plateforme OIE-WAHIS et celui de la nouvelle application.

Les rapports annuels et le rapport volontaire pour les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE ne commenceront à fonctionner que dans la version 2. Les rapports en attente ne doivent pas être transmis avant la date de lancement de cette version. Si un utilisateur souhaite accéder aux données passées contenues dans les rapports annuels ou les rapports sur les animaux sauvages, il doit envoyer sa requête au SIASAM (information.dept@oie.int) et l'un de nos épidémiologistes extraira les données de l'ancienne plateforme WAHIS.

3. Caractéristiques les plus importantes de la nouvelle plateforme

Lorsque l'OIE a entrepris de développer OIE-WAHIS en 2016, elle prévoyait un outil stratégique présentant de nombreuses améliorations pour faire face aux défis de demain en matière de santé animale et publique. Tout au long du développement de la plateforme, les principes suivants ont été respectés, comme des paramètres fonctionnels garants de la réussite.

OIE-WAHIS remplira les critères suivants.

■ Processus opérationnels

- Présenter une interface utilisateur plus intuitive et conviviale, qui soit flexible et plus rapide lors de la saisie des données, améliorant ainsi la conformité de la notification des maladies et la qualité des données.
- Offrir une structure souple, capable d'évoluer au fil du temps, conformément aux normes internationales de l'OIE.
- Permettre l'accès à toutes les données électroniques passées de l'OIE sur la santé animale depuis 1996 (à partir de la version 2).
- Permettre aux utilisateurs l'analyse et l'acquisition de données grâce à l'intégration de technologies d'informatique décisionnelle.
- Donner à l'OIE les moyens d'accroître la production de travaux à forte valeur ajoutée pour fournir efficacement des analyses de données pertinentes et d'autres informations utiles à la prise de décisions.
- Intégrer la reconnaissance officielle par l'OIE du statut sanitaire pour les maladies prioritaires, en assurant l'interaction entre les données et les cartes relatives au statut officiel de la maladie (à partir de la version 2).

■ Système informatique

- Bénéficier de l'assistance technique d'un spécialiste informatique désigné pour gérer la surveillance des performances, le suivi et la résolution des incidents potentiels ainsi que l'évolution nécessaire du système au fil du temps.
- Être plus rapide, plus convivial et inclure un système d'information géographique (SIG) dynamique utilisant les dernières technologies en matière de cartographie ; cette application constituera le support principal d'affichage des informations et offrira la meilleure performance opérationnelle possible.
- Permettre d'améliorer le temps de réponse aux requêtes.
- Accroître l'interconnexion des bases de données et des plateformes nationales, régionales, mondiales et autres.

- Donner la possibilité d'intensifier et d'intégrer les progrès technologiques à venir grâce à une maintenance évolutive du système.

- **Parties prenantes et utilisateurs**

- Permettre l'intégration d'autres bases de données et plateformes.
- Permettre une exploration de données approfondie grâce au développement d'outils automatisés pour l'extraction, qui faciliteront considérablement l'accès aux informations WAHIS afin d'améliorer l'analyse et de mieux communiquer sur les risques.
- Devenir une plateforme intelligente de saisie des données, intégrant la capacité de collecter et d'analyser celles-ci ainsi que d'appuyer le processus de saisie en le rendant plus intuitif pour l'utilisateur final.
- Comporter un portail de formation en ligne proposant des cours théoriques et pratiques axés sur l'amélioration de la notification des maladies animales à l'OIE. Cela consolidera le programme de renforcement des capacités de l'OIE et appuiera tous les processus de gestion du changement.
- Être un outil utile pour éclairer les processus décisionnels des autorités nationales concernant les maladies animales (dont les zoonoses) et la sécurité des échanges commerciaux.
- Inclure une application mobile permettant un accès instantané aux alertes sanitaires et leur diffusion plus rapide à un nombre croissant de parties prenantes très mobiles à l'international, renforçant ainsi le cœur du système d'alerte précoce de WAHIS.

Un certain nombre de nouvelles caractéristiques sont particulièrement intéressantes, car elles ont des conséquences importantes aussi bien pour les utilisateurs déclarants que pour ceux consultant le site.

3.1. Refonte de l'interface publique

La nouvelle plateforme OIE-WAHIS rend les informations sur la situation mondiale de la santé animale accessibles à tous grâce à son interface publique. Ces informations peuvent être consultées facilement par pays/région, par maladie ou par type de rapport d'une manière simple et structurée. Elles intègrent les données validées depuis 2005. La page d'accueil du site OIE-WAHIS donne un aperçu des événements les plus récents (notifications immédiates), qui peuvent également être visualisés sur une carte du monde interactive. De plus, depuis la page d'accueil, les utilisateurs peuvent accéder à la rubrique de gestion des rapports, à des rapports de synthèse réguliers spécifiques fournis par le SIASAM (par exemple des rapports actualisés sur la peste porcine africaine ou l'influenza aviaire hautement pathogène) ainsi qu'à des tableaux de bord destinés à l'analyse.

3.2. Analyse et tableaux de bord

La capacité de filtrage et l'extraction des données ont été perfectionnées pour permettre des recherches combinées. Des tableaux de bord spécifiques donnent la possibilité aux utilisateurs d'effectuer des recherches par maladie, par pays ou par espèce. Par ailleurs, l'équipe d'épidémiologistes vétérinaires de l'OIE a été formée à l'utilisation d'une plateforme d'analyse de données (Qlik Sense) pour créer de nouveaux tableaux de bord si nécessaire. De meilleures capacités en matière de cartographie viennent renforcer l'interface publique et l'interface de saisie de données. Des fonctions analytiques avancées sont disponibles pour l'interface de saisie de données de tous les pays, ce qui permet à ces derniers d'analyser l'évolution des événements et d'utiliser leurs propres

informations pour élaborer leurs politiques et prendre des décisions fondées sur les risques. Toutes les informations, y compris les cartes, peuvent être exportées dans différents formats.

3.3. Un système de cartographie moderne

La nouvelle plateforme utilise la technologie Mapbox et les données GADM (« Global Administrative Areas Database »). Les outils de cartographie avancés incluront les éléments suivants : sélection des couches, légendes, capacité de mesurer la distance entre les foyers, possibilité de tracer une zone autour des foyers, sélection d'un foyer afin d'afficher un résumé de l'événement, annotations et possibilité d'exporter les données. Les cartes pourront être exportées dans différents formats. De plus, à partir de la version 2, les utilisateurs pourront extraire les informations d'une couche ou d'une zone tampon autour d'un foyer.

3.4. Une interface de saisie de données spécifique

Une interface de saisie de données restreinte aux utilisateurs déclarants dans les pays permettra non seulement une saisie facile et guidée des données et donnera une vue d'ensemble des rapports, mais elle comportera aussi un tableau de bord permettant aux pays de voir la progression de leurs notifications. La saisie simplifiée et guidée des données accroîtra la transparence.

3.5. Nouvelle appli WAHIS Alerts

Le perfectionnement de l'application WAHIS Alerts inclut une amélioration de la qualité des cartes. À partir de la version 2, les utilisateurs pourront consulter non seulement les informations par foyer, mais aussi par événement. Une amélioration des filtres permettra aux utilisateurs de recevoir les alertes pertinentes dans les meilleurs délais.

4. Priorité à l'interopérabilité

L'OIE réaffirme son engagement à mettre en œuvre l'interopérabilité et l'interconnexion avec les systèmes nationaux et régionaux ainsi qu'avec les plateformes des organisations internationales partenaires (FAO, OMS, etc.). La stratégie d'interconnexion de l'OIE reposera sur des principes conçus pour simplifier l'échange de données et éviter une double saisie, ce qui est à la fois fastidieux et source d'erreurs potentielles. Les interfaces de programmation d'application (API) appropriées ont été développées et seront mises à la disposition des autorités nationales et régionales en vue de permettre l'interconnexion avec OIE-WAHIS.

Comme preuve de concept de l'interopérabilité, l'OIE et la CE mènent actuellement le projet ADIS (système d'information sur les maladies animales) en vue d'établir la connexion entre OIE-WAHIS et la plateforme régionale de l'UE sur les maladies animales afin d'en faire un point unique de saisie des données pour les États membres de l'Union européenne.

L'OIE a déjà prévu plusieurs initiatives pour l'interconnexion entre OIE-WAHIS et d'autres partenaires ou systèmes de l'OIE.

- L'OIE a amorcé son projet de codification, l'objectif étant de créer une norme internationale pour les principaux concepts des données zoonosologiques, à commencer par les maladies animales transfrontalières. Il est prévu que les principes de codification soient intégrés dans la future plateforme OIE-WAHIS.
- Le projet de l'OIE portant sur l'utilisation des agents antimicrobiens prévoit l'élaboration d'un outil destiné à collecter les données des Membres afin de compiler le rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. L'objectif

de l'outil est l'interconnexion avec le rapport annuel OIE-WAHIS afin de rassembler des données sur les populations animales.

- Le partenariat GBADs (« Global Burden of Animal Diseases ») entre l'université de Liverpool (Royaume-Uni) et l'OIE donnera lieu à une collaboration avec de multiples organisations de parties prenantes détenant des données sur le secteur de la production animale, la santé animale et l'économie. Plusieurs possibilités d'interconnexion avec OIE-WAHIS sont envisagées.

Pour la version 1, le déploiement d'API simples, c'est-à-dire des ensembles de fonctions et de procédures permettant la création d'applications qui accèdent aux fonctionnalités ou aux données d'un système d'exploitation, d'une application ou de tout autre service, permettra à l'ensemble des utilisateurs ou organisations d'extraire de la plateforme des informations de surveillance et d'alerte précoce. Pour la version 2, ces API seront adaptées afin d'ajouter des fonctionnalités et de permettre l'extraction des données du rapport annuel et de celui sur les animaux sauvages. L'interopérabilité permettant aux autres organisations de transmettre des données de santé animale à OIE-WAHIS sera développée après la version 2.

Il est essentiel d'établir un lien entre OIE-WAHIS et les bases de données nationales/régionales pour que la nouvelle plateforme soit un succès ; pour y parvenir, un engagement sans faille et un soutien financier continu sont nécessaires.

5. Conclusions

Grâce à l'ajout de capacités, la nouvelle plateforme OIE-WAHIS devrait permettre aux utilisateurs déclarants d'améliorer la transparence et la rapidité de leurs notifications, la qualité des rapports et les données quantitatives.

La nouvelle version de WAHIS, OIE-WAHIS, disposera de plusieurs outils améliorant la visualisation des informations fournies et l'utilisation de celles-ci pour l'analyse des risques, ce qui ne sera toutefois possible que si les Membres de l'OIE continuent d'entrer des données de qualité dans le système.

Enfin, le succès de la nouvelle plateforme OIE-WAHIS dépendra de ses utilisateurs. L'OIE encourage ses Membres à utiliser pleinement les capacités de la plateforme afin d'améliorer la prise de décisions. Les efforts de collaboration des Membres pour fournir des données transparentes et de bonne qualité en temps opportun, en association avec diverses autres données des partenaires, incluant des organes publics et privés, soutiendront le rôle de coordonnateur des données de l'OIE à l'ère des mégadonnées et nous permettront à tous d'utiliser ces capacités pour élaborer les bonnes politiques en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire, au service du bien public.

De plus, cela fera de la plateforme OIE-WAHIS, qui est actuellement le projet informatique phare de l'OIE, la source de données de référence à l'échelle mondiale en matière d'informations zoonosaires. Les commentaires des utilisateurs seront essentiels pour permettre à la plateforme d'évoluer dans l'avenir.

B. Situation de la santé animale dans la Région Afrique

- i. Mise à jour concernant les cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux notifiés à l'OIE (données actualisées jusqu'au 8 janvier 2021)*

Le COVID-19, causé par l'infection due au SARS-CoV-2, est une maladie humaine très probablement de source animale, qui, à la suite d'une transmission interhumaine généralisée, est devenue une pandémie. La nature de ce nouveau virus zoonotique, sa vaste distribution et la sensibilité de certaines espèces animales à l'infection signifient que tout contact étroit entre les hommes et les animaux peut entraîner des infections chez ces derniers². Inversement, pour certaines espèces animales, il existe également des preuves qu'un contact étroit avec des animaux infectés représente une source potentielle d'infection pour l'homme³.

La distribution mondiale de l'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux, fondée sur les cas notifiés à l'OIE, est présentée dans le Tableau 1. Au 8 janvier 2021, 23 pays situés dans les Amériques, en Afrique, en Asie et en Europe avaient signalé l'apparition de la maladie chez huit espèces animales différentes (chats, chiens, visons, furets, lions, tigres, pumas et léopards des neiges).

RÉGION	Chats	Chiens	Visons	Furets	Lions	Tigres	Pumas	Léopards des neiges
<i>Afrique</i>							1	
<i>Amériques</i>	30	28	19		1	2		1
<i>Asie</i>	9	13						
<i>Europe</i>	12	2	311	1	1			
Total	51	43	330	1	2	2	1	1

Tableau 1. Nombre de foyers (n = 431) notifiés dans le monde, par espèce et par région (au 8 janvier 2021)

Dans la Région Afrique, l'Afrique du Sud a signalé l'apparition du SARS-CoV-2 chez un puma. Dans les autres Régions, les préoccupations les plus récentes concernent la détection du SARS-CoV-2 chez les visons, compte tenu des mutations du virus chez cette espèce. Il est important de noter que l'Europe, qui a notifié 96 % des foyers chez les visons dans le monde, représente également 63 % de l'élevage mondial de visons.

De plus amples informations sur la situation mondiale de l'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux sont disponibles en ligne sur le Portail COVID-19 de l'OIE sous « Événements chez les animaux »⁴. L'OIE a par ailleurs travaillé en collaboration avec son réseau d'experts pour élaborer plusieurs lignes directrices afin d'aider ses Membres en fonction de leur propre situation et de leurs besoins actuels⁵.

La distribution géographique des foyers de SARS-CoV-2 notifiés à l'OIE chez les animaux dans le monde est représentée à la Figure 1. Veuillez noter que cette carte illustrant la distribution mondiale des foyers de SARS-CoV-2 est également accessible au public sur le Portail COVID-19 de l'OIE et qu'elle est mise à jour sur une base hebdomadaire pour inclure toute nouvelle notification.

² https://www.oie.int/fileadmin/Home/MM/F_Sampling_Testing_and_Reporting_of_SARS-CoV-2_in_animals_3_July_2020.pdf

³ https://www.eurosurveillance.org/content/10.2807/1560-7917.ES.2020.25.23.2001005#html_fulltext

⁴ <https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/informations-specifiques-et-recommandations/questions-et-reponses-sur-le-nouveau-coronavirus2019/evenements-chez-les-animaux/>

⁵ <https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/informations-specifiques-et-recommandations/questions-et-reponses-sur-le-nouveau-coronavirus2019/>

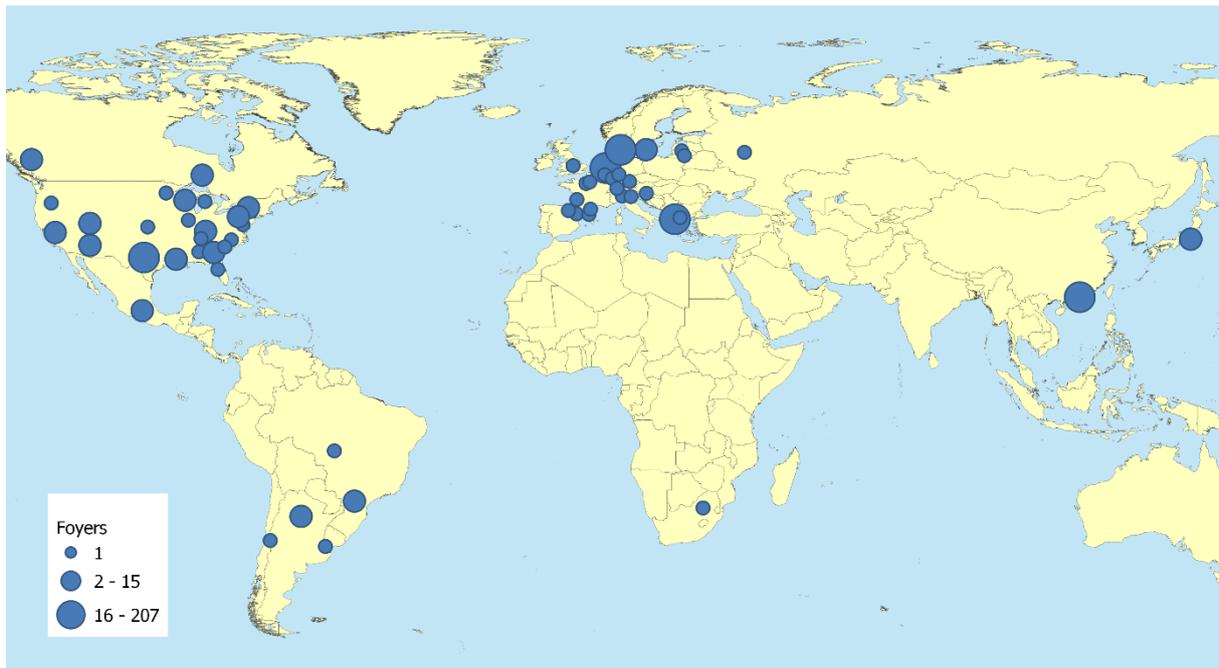


Figure 1. Distribution des foyers de SARS-CoV-2 notifiés à l'OIE chez les animaux dans le monde (au 8 janvier 2021)

- Les cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux restent peu fréquents, même si certains pays connaissent une prévalence élevée de foyers dans les élevages de visons. La propagation communautaire et internationale de la pandémie actuelle est principalement due à la transmission interhumaine.
- Les Membres sont encouragés à notifier au moyen de WAHIS toute apparition de cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux correspondant à la définition donnée dans les lignes directrices de l'OIE.
- Outre les orientations fournies au Chapitre 1.1. de son *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'OIE a travaillé avec son réseau d'experts pour élaborer des lignes directrices afin d'aider ses Membres en fonction de leur situation actuelle. Ces documents sont disponibles sur le Portail COVID-19 de l'OIE.

ii. Infection par le virus de la fièvre aphteuse (données actualisées jusqu'au 4 janvier 2021)

L'infection par le virus de la fièvre aphteuse fait partie des maladies prioritaires identifiées dans la Stratégie Régionale pour les maladies animales transfrontalières prioritaires 2021 – 2025⁶. La fièvre aphteuse est endémique en Afrique. C'est l'une des maladies du bétail les plus contagieuses, qui a des répercussions économiques considérables. La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, approuvée en 2012, a été mise au point conjointement par l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), conformément au Plan-cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs). L'approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse est l'outil de référence utilisé pour contrôler la maladie à l'échelle nationale.

⁶ <https://rr-africa.oie.int/fr/projets/gf-tads-afrique/fievre-aphteuse/>

Actuellement, près de 80 pays de par le monde, dont 49 pays en Afrique, mettent en œuvre cette approche en vue de réduire ou d'éliminer la circulation du virus d'ici 2027.

La distribution régionale de la fièvre aphteuse, sur la base des informations recueillies au moyen de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021, est représentée à la Figure 2. Au cours de cette période, 47 pays et territoires ont fourni des informations sur la maladie, dont la présence a été rapportée par 72 % d'entre eux (34⁷/47).

Sur cette période, la fièvre aphteuse a été rapportée au moyen de notifications immédiates par 12 pays, comme le décrit le paragraphe suivant.

En mars 2019, l'Ouganda a notifié le sérotype A comme nouvelle souche dans le pays (sérotypes O et SAT1 en circulation auparavant). Le foyer a été signalé dans la division administrative de Nakaseke, dans un groupe de bovins. Les élevages touchés ont été décrits comme un foyer de contagion, car les exploitations sont spatialement regroupées et les animaux sont en contact étroit pendant le pâturage et l'abreuvement à un point de la rivière Kafu, qui sépare les trois districts de Nakaseke, Masindi et Nakasongola. L'événement a été clos en avril 2019, la situation ayant été considérée comme suffisamment stable. En avril 2019, les Comores ont notifié la première apparition de la maladie dans le pays. Le sérotype O a été signalé dans la division administrative de Mwali et l'introduction d'animaux infectés a été déclarée comme étant à l'origine de l'événement. Aucun rapport de suivi n'a été envoyé et l'événement se poursuivait au 4 janvier 2021. Avant cette notification, les Comores avaient toujours indiqué dans leurs rapports sur la santé animale depuis 2012 qu'aucune information sur la maladie n'était disponible. Les dix autres pays⁸ ont transmis des notifications immédiates pour signaler la réapparition de la maladie dans une ou plusieurs zones.

En vertu de la Résolution n° 7 adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en juin 2020, quatre pays et territoires de la Région sont officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse : l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar et La Réunion (France). Quatre zones sont officiellement reconnues indemnes de fièvre aphteuse au Botswana et une zone en Namibie.

⁷ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Comores, Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

⁸ Afrique du Sud, Botswana, Libye, Malawi, Maroc, Mozambique, Namibie, Rwanda, Zambie, Zimbabwe.

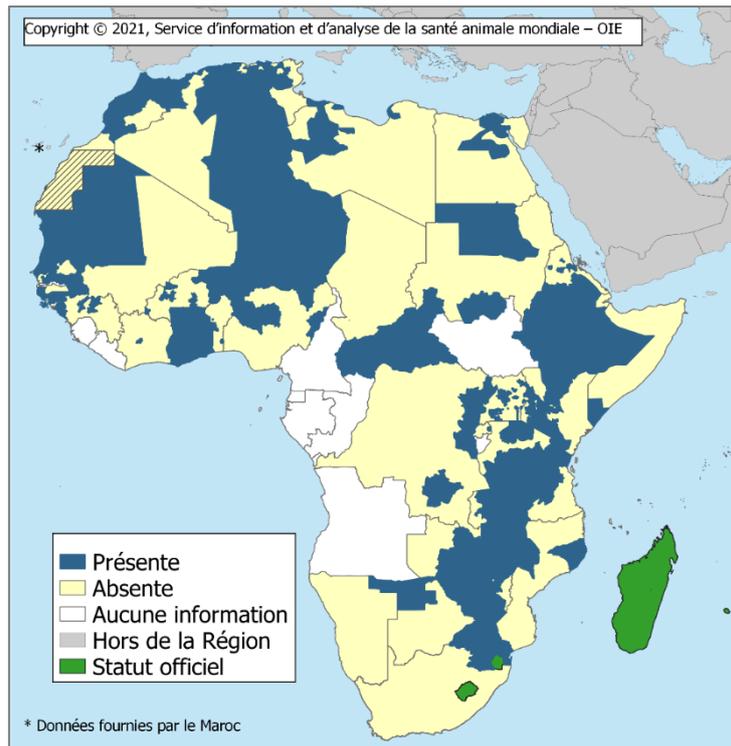


Figure 2. Distribution de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse dans la Région Afrique (selon données reçues au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021). Les pays bénéficiant d'un statut officiellement reconnu pour la fièvre aphteuse sont représentés en vert.

- La distribution de la maladie en 2019/2020 montre que le virus circule toujours beaucoup dans les pays et territoires de la Région, la plupart des pays touchés (21/34) transmettant des informations sur la maladie dans leurs rapports semestriels (ce qui signifie que la maladie est considérée comme stable [c'est-à-dire endémique] dans le pays).
- Les points intéressants concernent la notification d'une nouvelle souche par l'Ouganda ainsi que la notification de la première apparition de la maladie aux Comores, faisant suite à une longue période où le pays déclarait ne disposer d'aucune information. Ces notifications démontrent le renforcement des capacités des pays concernés en matière de surveillance et de diagnostic.
- L'OIE encourage les pays et territoires de la Région à communiquer en temps opportun des données précises sur la distribution de la fièvre aphteuse au moyen de WAHIS en vue d'améliorer les programmes de contrôle et la préparation aux niveaux national et régional.

iii. ***Infection par le virus de la peste porcine africaine (données actualisées jusqu'au 4 janvier 2021)***

L'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) est également identifiée comme maladie prioritaire dans la Stratégie Régionale pour les maladies animales transfrontalières prioritaires 2021 – 2025. Même si la PPA est historiquement considérée comme endémique dans la Région, le

nombre de notifications immédiates pour signaler la présence de la maladie en Afrique a considérablement augmenté ces dernières années⁹.

La distribution régionale de la PPA, sur la base des informations recueillies au moyen de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021, est représentée à la Figure 3. Au cours de cette période, 44 pays et territoires ont fourni des informations sur la PPA, dont la présence a été rapportée par 52 % d'entre eux (23¹⁰/44).

Sur cette période, la PPA a été rapportée au moyen de notifications immédiates par huit pays, comme le décrit le paragraphe suivant.

En février 2020, la Sierra Leone a envoyé une notification immédiate pour signaler la première apparition de la maladie dans le pays, dans une zone déterminée. Onze foyers ont été rapportés chez les porcs domestiques dans la division administrative de Western Rural. Le pays a déclaré qu'une enquête était en cours dans douze communautés des districts rural et urbain de la Zone occidentale. La mortalité estimée dans les troupeaux est allée jusqu'à 99,4 % dans les communautés atteintes. Aucun rapport de suivi n'a été envoyé depuis lors et, au 4 janvier 2021, l'événement se poursuivait. En juin 2020, le Nigeria a transmis une notification immédiate en mentionnant le motif suivant : « Changement inattendu dans la distribution ou augmentation de la morbidité ou de la mortalité d'une maladie listée par l'OIE ». La PPA est habituellement notifiée dans les rapports semestriels du Nigeria, mais une hausse soudaine de la mortalité chez les porcs a été détectée en juin. Plusieurs rapports de suivi ont été envoyés et, au 4 janvier 2021, l'événement se poursuivait. Les six autres pays¹¹ ont transmis des notifications immédiates pour signaler la réapparition de la maladie.

⁹ <https://rr-africa.oie.int/fr/projets/gf-tads-afrique/peste-porcine-africaine/>

¹⁰ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Congo (Rép. Dém. du), Congo (Rép. du), Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

¹¹ Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya, Namibie, Zambie, Zimbabwe.

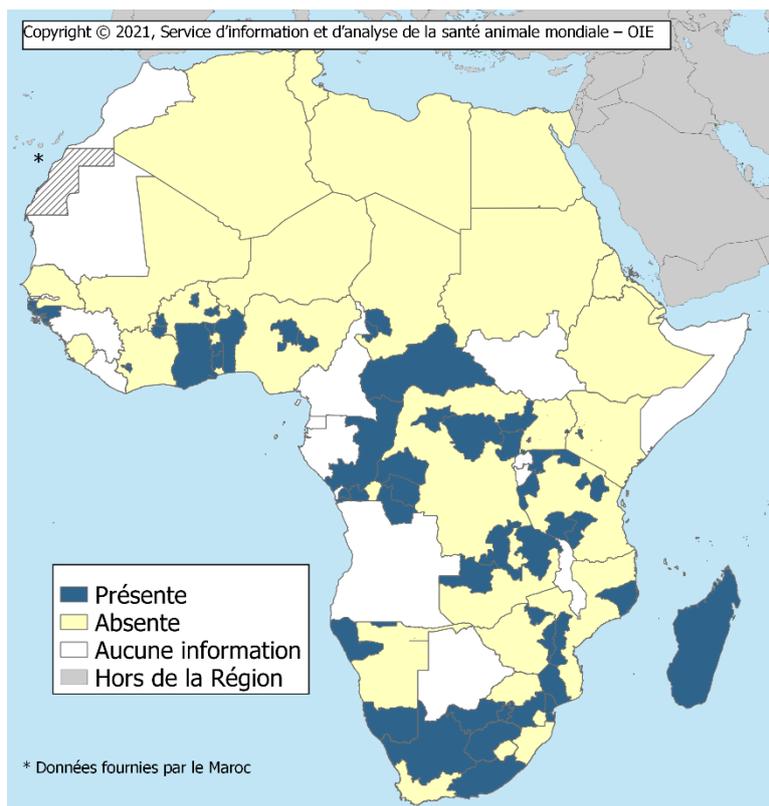


Figure 3. Distribution de l'infection par le virus de la peste porcine africaine dans la Région Afrique (selon données reçues au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021)

- Cette section décrit la situation de la PPA en Afrique en 2019 et en 2020, mettant en évidence une certaine stabilité (pour ce qui est du nombre de pays rapportant la présence de la PPA) concernant cette maladie considérée comme largement endémique en Afrique subsaharienne, où la majeure partie de la population porcine est concentrée (estimation de 35,6 millions d'animaux [chiffres FAOSTAT 2013¹²]). Il est néanmoins important de souligner l'augmentation du nombre de notifications immédiates reçues ces dernières années, ce qui témoigne d'une situation épidémiologique dynamique de la maladie au niveau national.
- La notification transmise par le Nigeria fait ressortir l'importance de l'envoi par les pays et territoires de notifications immédiates à l'OIE pour signaler l'apparition de maladies normalement considérées comme présentes dans le pays s'ils détectent un changement dans la situation épidémiologique « habituelle » de la maladie en question, à la fois du point de vue de l'augmentation de la morbidité, de la mortalité ou de la distribution spatiale. Conformément à l'Article 1.1.3. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, les pays doivent notifier à l'OIE la survenue de tout événement présentant « de façon soudaine et inattendue, un changement dans la distribution ou une augmentation de l'incidence, de la virulence, de la morbidité ou de la mortalité liée à l'agent pathogène d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation listée dans un pays, une zone ou un compartiment ».
- Des informations complémentaires sur la maladie, sa situation épidémiologique et sa distribution géographique sont disponibles sur le site Internet de l'OIE¹³, dans les derniers

¹² <http://www.fao.org/faostat/fr/#data>

¹³ <https://www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/maladies-animales/african-swine-fever/>

rapports sur la PPA dans le monde ainsi que dans ceux sur la PPA en Asie, qui sont actualisés régulièrement et reposent sur les données WAHIS.

iv. Infection par le virus de la peste des petits ruminants (données actualisées jusqu'au 4 janvier 2021)

L'infection par le virus de la peste des petits ruminants (PPR) fait partie des maladies prioritaires couvertes par le GF-TADs établi par la FAO et l'OIE. La Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR à l'horizon 2030 a été adoptée en mars 2015. Le Programme mondial d'éradication de la PPR (PME PPR) en Afrique a été lancé par la FAO et l'OIE en octobre 2016, conformément à la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (SMCE PPR). La présence de la PPR est signalée depuis de nombreuses années sur tout le continent africain à l'exception de certaines parties d'Afrique australe.

La distribution régionale de la PPR, sur la base des informations recueillies au moyen de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021, est représentée à la Figure 4. Au cours de cette période, 42 pays et territoires ont fourni des informations sur la PPR, dont la présence a été rapportée par 69 % d'entre eux (29¹⁴/42).

Sur cette période, la PPR a été rapportée au moyen de notifications immédiates par deux pays. En 2019, la Libye a signalé une réapparition de la PPR. La maladie est apparue dans la région de Benghazi (nord-est du pays), avec un foyer dans un élevage d'ovins et de caprins ayant duré de janvier à mai 2019. En 2020, le pays a notifié une réapparition de la PPR, cette fois dans la région d'Az Zawiyah (nord-ouest du pays). L'événement, composé de sept foyers dans des élevages d'ovins et de caprins, a commencé en septembre et se poursuivait au 4 janvier 2021. L'introduction d'animaux vivants a été déclarée comme étant à l'origine de l'événement. En 2020, le Maroc a rapporté une réapparition de la PPR dans le pays, après une absence de plus de quatre ans. L'événement, comprenant trois foyers, a duré de janvier à mai 2020. Une campagne de vaccination nationale contre la PPR et la clavelée a été menée pendant cette période, avec plus de 22,5 millions de caprins et d'ovins vaccinés contre la PPR.

En vertu de la Résolution n° 13 adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2020, huit pays et territoires de la Région sont officiellement reconnus indemnes de PPR : le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, Maurice, La Réunion (France), Sainte-Hélène (Royaume-Uni) et l'Afrique du Sud ; la Namibie possède une zone officiellement reconnue indemne de la maladie, située au sud du cordon sanitaire vétérinaire.

¹⁴ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo (Rép. Dém. du), Congo (Rép. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

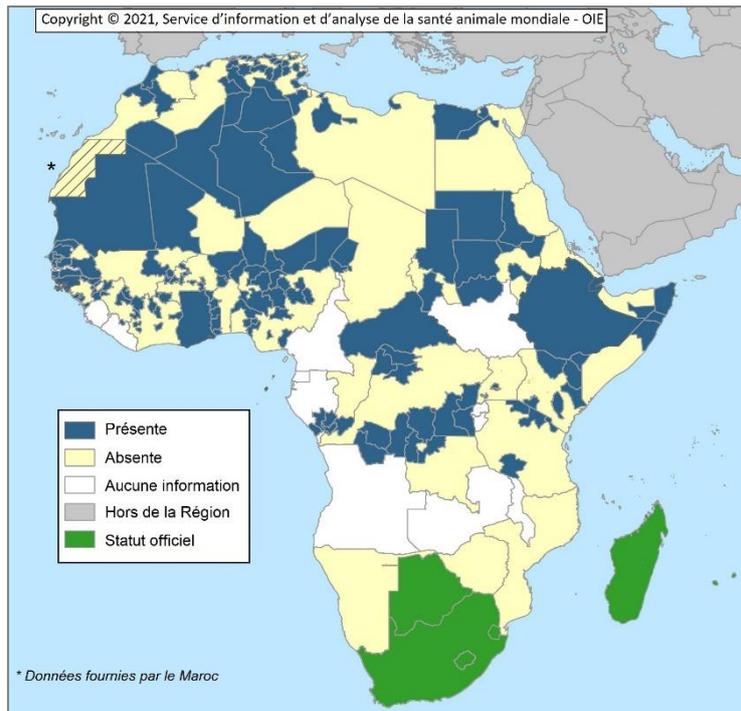


Figure 4. Distribution de l'infection par le virus de la peste des petits ruminants dans la Région Afrique (selon données reçues au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 4 janvier 2021). Les pays bénéficiant d'un statut officiellement reconnu pour la PPR sont représentés en vert.

- Cette section donne une description succincte de la situation de la PPR observée en Afrique en 2019 et en 2020. La situation dans la Région est restée stable (69 % des pays et territoires déclarants ayant été touchés, comme l'indique le présent rapport, contre un pourcentage de 63 % mentionné dans le rapport présenté à la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique en 2019). Les informations exposées dans cette section soulignent que la PPR demeure un sujet de préoccupation pour la santé animale en Afrique.
- L'OIE recommande à ses Membres de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR en vue de parvenir à éradiquer la maladie à l'horizon 2030. En particulier, l'OIE conseille à ses Membres d'améliorer leur collaboration et leur communication pour la détection précoce et une notification rapide à l'OIE. En outre, les pays se trouvant à un stade avancé de la lutte contre la PPR sont encouragés à demander la reconnaissance officielle de leurs programmes de contrôle ou de leur statut indemne de PPR pour une zone ou pour tout le pays.